

chronologie des lois

Chronologie des principaux textes juridiques relatifs à l'informatique, Internet et au multimédia

Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. (Voir loi du 29 décembre 1990, loi du 1er juillet 1992, loi du 22 juillet 1992, loi du 26 juillet 1996)

La loi du 4 avril 1980 sur l'automatisation du casier judiciaire qui instaure un droit d'accès de tout citoyen à l'ensemble de son propre casier.

La loi du 12 juillet 1980 relative à la preuve des actes juridiques :

Traditionnellement, seules les preuves écrites sont considérées comme valides, en cas de litige, sauf pour les montants inférieurs à 50 f. En repoussant ce seuil à 5000 f, le législateur a reconnu la pratique courante des transactions électroniques, sans trace écrite. Il a admis que les modalités de la preuve pouvaient s'accommoder d'une pratique moins sûrement contrôlable, pour les montants modestes.

L'arrêté du 28 octobre 1980 qui définit un certain nombre de termes français de l'informatique et qui impose aux administrations, en particulier à

l'Education Nationale, de les employer.

Les lois Auroux du 28 octobre 1982 qui comportent des dispositions relatives à l'introduction de nouvelles technologies dans l'entreprise.

Lors d'une automatisation, la direction d'une entreprise doit faire part de ses projets et consulter le comité d'entreprise (qui n'a pas cependant le droit de veto). Elle doit mettre à la disposition du C.E. tous moyens d'évaluer le projet du point de vue des conditions de travail, y compris le financement éventuel de l'intervention d'un conseil extérieur désigné par le C.E.

La loi du 9 juillet 1984, qui instaure un régime fiscal approprié au logiciel.

Le décret du 15 novembre 1985 portant publication de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatique de données à caractère personnel.

La loi du 30 septembre 1986 modifiée par la loi du 17 janvier 1989, relative à la liberté de communication, qui régit implicitement la télématique : décret d'application du 17 avril 1987.

Une décision de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés du 10 juillet 1987 fixe le modèle de déclaration préalable pour l'exploitation d'un service télématique interactif.

La loi du 29 décembre 1990, modifiée par la loi du 11 juillet 1991, notamment son article 28 réglementant la cryptologie.

Le décret du 14 mai 1991 relatif à la prévention des risques liés au travail sur des équipements comportant des écrans de visualisation. Ce décret comporte peu d'obligations précises et ne prévoit pas de sanctions, mais il émet un certain nombre de principes, parmi lesquels :

- l'employeur est tenu de procéder à une analyse des risques professionnels et des conditions de travail pour tous les postes comportant un écran de visualisation.

- l'employeur est tenu d'organiser le travail de telle sorte que l'activité du travailleur soit interrompue par des pauses adaptées au type de travail.

- le logiciel doit être d'un usage facile, adapté à la tâche et au niveau de connaissances et d'expérience de l'utilisateur.

un travailleur ne peut être affecté à des travaux de visualisation que s'il a fait l'objet d'un examen médical des yeux et, si nécessaire, les dispositifs de corrections normaux doivent être utilisés.

- le matériel doit satisfaire à un ensemble de critères ergonomiques.

La loi du 20 juin 1992 qui soumet à l'obligation du dépôt légal les logiciels, bases de données, systèmes experts et autres produits de l'intelligence artificielle dès lors que ces produits sont mis à disposition du public par la diffusion d'un support matériel.

En sont donc exclus les produits auxquels on accède en ligne.

La loi du 27 mars 1997 relative au code de la propriété intellectuelle (remplaçant celles du 11/03/1957 et du 3/07/1985). Les droits des auteurs de logiciels sont protégés par cette loi.

Ce code de la propriété intellectuelle rassemble, met à jour et synthétise tous les textes traitant de la propriété des oeuvres littéraires et artistiques, des logiciels, des oeuvres audio-visuelles et des inventions.

La loi du 22 juillet 1992 (nouveau Code Pénal) relative aux délits informatiques définissant comme infractions les actions suivantes à l'égard de tout système de traitement automatisé de données :

- y accéder ou s'y maintenir frauduleusement;
- entraver ou fausser son fonctionnement;
- y introduire, supprimer ou modifier frauduleusement des données.

La loi du 10 mai 1994 portant mise en oeuvre de la directive européenne du 14 mai 1991 et modifiant le Code de la Propriété Individuelle.

La loi du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité (voir aussi le décret du 17 octobre 1996).

L'article 10 de cette loi régleme les opérations de vidéo surveillance sur la voie publique et les lieux ouverts au public.

La directive européenne du 24 octobre 1995 concernant toutes les données à caractère personnel relatives à une personne identifiée ou identifiable.

La directive européenne du 11 mars 1996 relative à la protection des Bases de

Données.

La loi du 26 juillet 1996 réglementant les télécommunications.

L'article 17 modifie l'article 28 de la loi du 29 décembre 1990 sur les prestations de cryptologie.

Le décret du 17 octobre 1996 relatif à la vidéo surveillance pour application de la loi du 21 janvier 1995.

Décret no 99-200 du 17 mars 1999 définissant les catégories de moyens et de prestations de cryptologie dispensées de toute formalité préalable.

Décret no 99-199 du 17 mars 1999 définissant les catégories de moyens et de prestations de cryptologie pour lesquelles la procédure de déclaration préalable est substituée à celle d'autorisation.

Le décret d'application n°99-1047 du 14 dec 99 en application de la loi de finances de 1999 est paru au JO du 15/12/99 (utilisation du NIR par la DGI)

Décret no 2000-8 du 4 janvier 2000 pris pour l'application de l'article L.288 du livre des procédures fiscales.

<http://admi.net/jo/20000107/ECOF9900032D.html>

Arrêté du 4 janvier 2000 modifiant l'arrêté du 7 août 1985 relatif à la création du traitement informatisé pour la simplification des procédures

d'imposition. <http://admi.net/jo/20000107/ECOL9900198A.html>

Arrêté du 4 janvier 2000 modifiant l'arrêté du 28 avril 1987 autorisant la création du traitement "Simplification de la gestion des Informations de Recoupement" (SIR) <http://admi.net/jo/20000107/ECOL9900199A.html>

Loi du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative a la signature électronique

Le décret pris pour application de l'article 1316-4 du code civil et relatif à la signature électronique est paru au JO n°77 du 31 mars 2000

Décret du 16/05/2000 concernant la création de "L'office de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication"

Directive européenne sur le commerce électronique mai 2000

Loi relative à la liberté de communication du 1er août 2000, modifiant celle de 86 . Elle concerne en particulier la responsabilité respective des fournisseurs d'accès internet et des hébergeurs

Directive européenne sur le commerce électronique

Décret d'application sur le STIC du 5/07/01

Loi du 16 novembre 2001 sur la sécurité quotidienne (LSQ)

Page d'accueil

Envoyez nous vos remarques par courrier électronique